



Préavis concubinage

Par **SimonWatt**, le **01/10/2020** à **17:45**

Bonjour,

Je suis en concubinage avec ma copine, nous vivons dans le même appartement, or seul son nom apparaît sur le bail.

Malheureusement, je dois quitter ce logement pour cause de santé.

J'ai fourni au propriétaire la lettre de préavis ainsi qu'un certificat médical pour le réduire à un mois. Mais la propriétaire dis qu'on ne partira qu'au bout des trois mois.

Que faire pour s'en aller au bout d'un mois ?

Par **janus2fr**, le **01/10/2020** à **18:37**

Bonjour,

Seule votre compagne est titulaire du bail, tout motif de préavis réduit qui ne vous concerne que vous est donc irrecevable.